



ACADÉMIE DE NANTES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la Prospective et des Moyens
Service de l'Évaluation, de la Prospective et de la
Performance (SEPP)

Nantes, le 25 août 2023

Mél : Eval-numeriques@ac-nantes.fr

8 rue du Général Margueritte - BP 72616
44326 NANTES Cedex 3

La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire
Rectrice de l'Académie de Nantes
Chancelière des universités

Assistance technique :
<http://assistance.ac-nantes.fr/>

à

23_ 647

Madame ou Monsieur le Chef d'établissement

s/c de M. Le Directeur Régional de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt des Pays de la Loire

Objet : Tests de positionnement en début de seconde (voie générale et technologique, et voie professionnelle) - septembre 2023

A la rentrée 2023, comme les années précédentes, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) met en place un test de positionnement des élèves en début de seconde, y compris dans les lycées agricoles.

Un document présentant une partie importante des exercices passés par les élèves sera mis à disposition des équipes pédagogiques sur le site Eduscol. De plus, depuis deux ans, la mise à disposition des résultats détaillés et individuels des élèves pour les parties « compréhension de l'écrit » en français et « automatismes » en mathématiques a répondu à une demande forte des professeurs.

L'objectif de ces tests de positionnement en début de seconde est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs standardisés sur certaines compétences des élèves afin d'accompagner le pilotage pédagogique dans les établissements, notamment dans la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement personnalisé. Au niveau académique, ces tests ont pour visée d'enrichir et de compléter les outils de pilotage déjà existants.

L'évaluation, entièrement réalisée sur support numérique, sera conduite **entre le lundi 11 et le vendredi 29 septembre 2023**. **Tous les élèves de seconde professionnelle, technologique et générale** devront passer ces épreuves. Chaque élève sera évalué en **français** et en **mathématiques**. Il est essentiel que les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers puissent bénéficier des adaptations et moyens de compensation habituels. **Certaines épreuves relevant de l'audiovisuel nécessiteront l'utilisation d'écouteurs.**

La passation des épreuves (environ **1 heure par épreuve**, à planifier idéalement de manière non consécutive) sera organisée selon les modalités qui seront fournies dans le guide de l'évaluation. Il est à noter **qu'aucun travail de correction ne sera demandé aux enseignants.**

Afin d'assurer le bon déroulement de l'opération, chaque établissement nommera :

- Un **responsable de la coordination** qui est chargé de la **planification des opérations** d'évaluation ; il n'est pas nécessaire que ce coordinateur soit un enseignant ;

- Un **accompagnant numérique** chargé en amont de la préparation des conditions matérielles de la passation et de l'assistance informatique pendant l'épreuve ;
- Au moins un **administrateur de test**, qui sera **responsable** de chaque épreuve et **assurera la passation**.

Dès la **première semaine de septembre 2023**, vous serez invité(e) à vous connecter à l'application de suivi de l'évaluation (ASP) via le portail des évaluations de la DEPP (eval.depp.taocloud.fr). Les identifiants de connexion de cette application en ligne vous seront adressés par la structure d'assistance académique.

Cette **application de suivi de l'évaluation (ASP)** vous permettra de :

- Saisir les informations sur les correspondants de votre établissement (responsable de coordination, accompagnant numérique et administrateur de test)
- Valider et/ou compléter les informations relatives aux classes (divisions, effectifs)
- Planifier le calendrier des passations de l'évaluation (vous pourrez diviser vos classes en deux groupes s'il s'avère que les bandes passantes sont insuffisantes pour faire passer en même temps tous les élèves d'une classe)
- Consulter et imprimer l'ensemble des documents d'accompagnement (guide de l'évaluation, guides techniques, support de présentation de l'évaluation, notice d'accessibilité).

J'attire votre attention sur la nécessité de mettre à jour rapidement dans SIECLE les informations relatives à tous vos élèves de seconde professionnelle, technologique et générale, faute de quoi vous serez amené(e) à compléter les données manquantes dans l'application ASP. En effet, seules les fiches SIECLE intégralement complétées à la date du 4 septembre seront présentes dans l'application ASP.

Rappel : Dans le portail des évaluations de la DEPP vous aurez également accès à l'outil de diagnostic des postes de travail ; il est indispensable de tester vos postes chaque année en suivant les procédures indiquées dans les documentations.

La structure d'assistance académique est chargée de vérifier la planification de l'opération dans chaque établissement, et pendant la passation d'assurer le suivi des passations des établissements de l'académie avec la mise à jour quotidienne des « connexions » de passation.

Cette évaluation est conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Je vous remercie du concours que vous apporterez pour mener à bien cette importante évaluation dans votre établissement et vous assure de l'entière disponibilité de mes services.

La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire
Rectrice de l'Académie de Nantes
Chancelière des universités


Katia BÉGUIN